

(Container)



2,4-D LV-700

Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Pour la suppression sélective de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé, d'orge, de seigle et de maïs, dans les pâturages établis, les grands pâturages libres, le gazon, et pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des plantes ligneuses/broussailles dans les sites forestiers et industriels.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : 2,4-D, présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle à 660 g e.a./L
Concentré émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 29264 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  **POISON**

MISE EN GARDE – IRRITE LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 8,0 L

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Cause une irritation de la peau. NE PAS mettre en contact avec la peau. Nocif si ingéré. Sensibilisant potentiel de la peau.

Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitations humaines ou les zones d'activité humaine, telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en compte la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Application avec l'équipement terrestre et aérienne

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter une combinaison sur une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé ou dans la cabine fermée d'un aéronef.
- Aucun signaleurs humains sont permis.

Application à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique :

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter une combinaison sur une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
- Pour les applications utilisant des armes de poing mécaniquement sous pression:
 - Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter un respirateur s'ils prévoient manipuler plus de 7,6 L de l'Herbicide 2,4-D LV 700 par jour.
 - NE PAS manipuler plus de 12,1 L de l'Herbicide 2,4-D LV 700 par jour.

Applications pour emprises seulement utilisant soit d'équipement à dos (y compris les applications à jet direct sur les tiges à faible volume), ou d'équipement pour emprises (y compris l'équipement portatif à volume élevé comme les tuyaux et pistolets et les pulvérisateurs de type lance pour emprises)

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques.
- La solution pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et à feuilles larges doit avoir un volume de dilution d'au moins 100 L/ha.
- Pas de limite de quantité de produit traité par jour.

Système de transfert

- Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert fermé qui permet d'éviter les déversements pour transférer le produit concentré de tels contenants dans le réservoir de pulvérisation.
- Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 400 L d'herbicide 2,4-D LV 700 par jour.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements ou les matières absorbantes qui sont imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.

- Après avoir utilisé le produit, retirer les vêtements et les laver séparément. Se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, retirer les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une irritation modérée aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Observer les zones tampons indiquées à la section ZONES TAMPONS

ENTREPOSAGE

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit éloigné des aliments destinés à la consommation humaine ou animal. Entreposer ce produit loin des fertilisants, des semences, des insecticides, des fongicides et autres herbicides destinés à des cultures sensibles au 2,4-D.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NOTE : L'utilisation d'herbicides peut dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables.

Si ce produit est exposé à une température au-dessous de -20 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5,0° C et bien mélanger avant l'utilisation.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)



2,4-D LV-700

Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Pour la suppression sélective de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé, d'orge, de seigle et de maïs, dans les pâturages établis, les grands pâturages libres, le gazon, et pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des plantes ligneuses/broussailles dans les sites forestiers et industriels.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : 2,4-D, présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle à 660 g e.a./L
Concentré émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 29264 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  **POISON**

MISE EN GARDE – IRRITE LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 8,0 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Cause une irritation de la peau. NE PAS mettre en contact avec la peau. Nocif si ingéré. Sensibilisant potentiel de la peau.

Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitations humaines ou les zones d'activité humaine, telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en compte la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Application avec l'équipement terrestre et aérienne

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter une combinaison sur une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé ou dans la cabine fermée d'un aéronef.
- Aucun signaleurs humains sont permis.

Application à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique :

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter une combinaison sur une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
- Pour les applications utilisant des armes de poing mécaniquement sous pression:
 - Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter un respirateur s'ils prévoient manipuler plus de 7,6 L de l'Herbicide 2,4-D LV 700 par jour.
 - NE PAS manipuler plus de 12,1 L de l'Herbicide 2,4-D LV 700 par jour.

Applications pour emprises seulement utilisant soit d'équipement à dos (y compris les applications à jet direct sur les tiges à faible volume), ou d'équipement pour emprises (y compris l'équipement portatif à volume élevé comme les tuyaux et pistolets et les pulvérisateurs de type lance pour emprises)

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques.
- La solution pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et à feuilles larges doit avoir un volume de dilution d'au moins 100 L/ha.
- Pas de limite de quantité de produit traité par jour.

Système de transfert

- Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert fermé qui permet d'éviter les déversements pour transférer le produit concentré de tels contenants dans le réservoir de pulvérisation.
- Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 400 L d'herbicide 2,4-D LV 700 par jour.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements ou les matières absorbantes qui sont imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.

- Après avoir utilisé le produit, retirer les vêtements et les laver séparément. Se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, retirer les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une irritation modérée aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Observer les zones tampons indiquées à la section ZONES TAMPONS

ENTREPOSAGE

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit éloigné des aliments destinés à la consommation humaine ou animal. Entreposer ce produit loin des fertilisants, des semences, des insecticides, des fongicides et autres herbicides destinés à des cultures sensibles au 2,4-D.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NOTE : L'utilisation d'herbicides peut dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables.

Si ce produit est exposé à une température au-dessous de -20 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5,0° C et bien mélanger avant l'utilisation.

MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Ce pesticide n'est pas homologué pour la suppression de parasites dans des systèmes aquatiques. **NE PAS** utiliser pour supprimer des parasites aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Plantes sensibles

Les légumes, fleurs, raisins, arbres fruitiers et autres plantes utiles sont sensibles au 2,4-D, même en quantité négligeable. Faire bien attention de ne pas effectuer de pulvérisation sur ces types de plantes ni de laisser les bruines dériver sur elles au cours de leur période de croissance ou de dormance. À des températures plus élevées, la vaporisation peut endommager les plantes sensibles poussant à proximité. Ce produit peut endommager les pelouses ou les prés s'il est appliqué avant que le gazon ne soit bien pris. De plus, la plupart des légumineuses peuvent être endommagées ou tuées.

Si on utilise un pulvérisateur portatif, ne pas appliquer ce produit directement sur les plantes ornementales ou les jardins ni laisser le brouillard de pulvérisation y dériver.

Ne pas pulvériser les racines d'arbres ou de plantes ornementales.

Lorsqu'on effectue un mélange en réservoir, se référer aux étiquettes des produits d'association et suivre toutes les précautions ainsi que le mode d'emploi.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Observer les zones tampons indiquées à la section ZONES TAMPONS

Application aérienne

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, **NE PAS** permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Ne pas orienter les buses directement contre le vent ni augmenter le volume de pulvérisation en augmentant la pression aux buses. On recommande d'ajouter un agent épaississant ou un agent anti-dérive pour réduire les risques de dérive des bruines. Les applications par aéronef à voilure fixe ou par hélicoptère sur les cultures de champs doivent être au moins de 30 L/ha de mélange pulvérisable total.

Ne pas se servir de signaleurs humains.

Éviter la dérive du brouillard de pulvérisation : N'effectuer les applications que s'il n'existe que peu ou pas de risques de dérive du brouillard de pulvérisation. Les petites quantités de brouillard, pouvant être invisible, peuvent causer des dommages aux cultures sensibles et aux habitats sensibles non visés. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable); utiliser notamment des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la solution de pulvérisation ou installer un générateur de fumée sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée s'étend sous forme de couches ou indique un risque potentiel de dérive, ne pas pulvériser. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Avant d'effectuer une application aérienne sur des forêts – Consulter les cartes topographiques approuvées par le gouvernement provincial les plus récentes de la zone à traiter (1: 50 000) ou des renseignements plus à jour (p. ex. systèmes GPS) pour identifier les habitats aquatiques sensibles.

Les habitats aquatiques sensibles comprennent : (1) Tous les plans d'eau courante (lotique) et stagnante (lénitique), y compris les retenues, les étangs de castors et les tourbières visibles sur la carte du système GPS ; (2) Les plans d'eau courante (lotique) et stagnante (lénitique) qui ne sont pas visibles sur la carte du système GPS mais qui le sont du haut des airs.

Observer les zones tampons indiquées à la section ZONES TAMPONS

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des lunettes monobloc ou un masque durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MODE D'EMPLOI – TERRES CULTIVÉES

Application au sol

Appliquer entre 50 et 200 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'équipement utilisé. Se servir de suffisamment d'eau pour obtenir une distribution uniforme. Effectuer l'application lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Observer le MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES.

Application aérienne (y compris aéronef à voilure fixe et hélicoptère)

Appliquer au moins 30 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'application utilisé. Le niveau de pression de la rampe doit être de 235 kPa ou moins. Ne pas placer les buses là où la solution pulvérisée pénétrera dans les tourbillons de bouts d'aile. Observer le MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES.

Préparation de la solution de pulvérisation

Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir de pulvérisation, puis ajouter tout en agitant l'herbicide 2,4-D LV-700, puis enfin le reste de l'eau tout en continuant d'agiter le mélange.

MISE EN GARDE : En préparant des mélanges à base d'huile, ne pas laisser d'eau entrer dans le produit ou le mélange final.

NOTE : Dans l'eau, ce produit forme non pas une solution mais une émulsion qui tend à se séparer si on la laisse reposer. Agiter pour éviter ceci et pour assurer l'uniformité de la solution de pulvérisation.

Traitement localisé

Pour l'application localisée de l'herbicide 2,4-D LV-700 pour traiter des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, incorporer 0,17 L de produit à 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

Contrôle sélectif des mauvaises herbes dans les cultures de petites céréales

Les mauvaises herbes ne sont pas toutes sensibles également à l'herbicide 2,4-D LV-700 et ce ne sont pas tous les types qui peuvent être supprimés des cultures de façon satisfaisante. La quantité d'herbicide 2,4-D LV-700 nécessaire dépendra de la sensibilité et de la tolérance des cultures vis-à-vis la dite quantité. Voir le tableau 1.

Blé, orge et seigle

Effectuer le traitement du stade expansé de 3 feuilles (15 cm de haut) jusqu'au début du stade de la feuille paniculaire (phase d'épiage). Pour éviter des dommages aux cultures, ne pas traiter au cours des stades de formation de la gaine et de floraison. Traiter le blé d'hiver et le seigle d'automne au début du printemps, dès que les mauvaises herbes apparaissent et avant que les cultures soient à la phase d'épiage.

Tableau 1: Quantités suggérées d'herbicide 2,4-D LV-700 pour supprimer les mauvaises herbes dans les cultures de céréales (sans contre-ensemencement de légumineuses)

Mauvaises herbes	Stade de la mauvaise herbe État de la température	Taux L/ha	Hectares traités/20 L
Mauvaises herbes sensibles comme : moutarde (sauf des chiens et tanaisie verte), sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, prêle des champs*, tabouret des champs, salsifis majeur, laitue scariole, cranson dravier*, kochia, chénopode blanc, plantain, herbe à poux, centaurée de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, tournesol annuel, mélilot, vesce, radis sauvage	Stade jeune (de 2 à 4 feuilles) Croissance rapide	0,51 L	33
	En bourgeon Temps sec et frais Grave infestation	0,77 L	22
Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer comme : armoïse bisannuelle, oseille, pissenlit, moutarde des chiens, lépidie des champs, galinsoga cilié, herbe à gomme, liseron des haies, renouée persicaire, chénopode glauque, amarante à racine rouge, soude roulante, renouée, laiteron potager, tanaisie vulgaire, sarrasin de Tartarie, amarante, laitue bleue*, chardon des champs*, liseron des champs*, euphorbe ésule*, laiteron des champs*, renouée liseron▼	Stade jeune (de 2 à 4 feuilles) Croissance rapide	0,85†	20
	En bourgeon Temps sec ou frais Grave infestation	1,28 L†	13

* Suppression des parties érigées seulement.

▼ La suppression sera plus efficace si on effectue 2 traitements à une semaine d'intervalle à un taux de 0,51 L/ha d'herbicide 2,4-D LV-700.

† Les taux plus élevés peuvent causer des malformations et ralentir la croissance. Ce sera cependant compensé par un rendement relativement supérieur dû à la présence de moins de mauvaises herbes.

Maïs en postlevée

Traiter avec 0,60 L/ha lorsque les plants sont entre 15 cm et 20 cm de haut et que la plupart des mauvaises herbes ont germé mais qu'elles sont encore au stade de semis. Se servir de buses à jet dirigé pour éviter d'avoir de la solution de pulvérisation de pulvérisation sur les feuilles de maïs. Ne pas cultiver avant au moins 2 semaines après le traitement.

Graminées établies – Est du Canada

Pour supprimer la barbarée vulgaire et autres mauvaises herbes annuelles d'hiver sensibles, pulvériser à raison de 1,45 L d'herbicide 2,4-D LV-700. Effectuer l'application au début de l'automne.

Pâturages établis et grands pâturages libres – Ouest du Canada

Pour supprimer les vivaces ou les annuelles hivernales sensibles, pulvériser à raison de 0.68 à 1.28 L/ha avant que les légumineuses et les graminées n'aient commencé à croître au printemps.

Délai à respecter avant la récolte/pâturage

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

Gazon

Pour supprimer les mauvaises herbes sensibles, utiliser entre 1,28 et 2,35 L/ha dans assez d'eau pour couvrir tout le feuillage.

Pour pulvérisateur agricole seulement

- NE PAS appliquer par voie aérienne
- NE PAS effectuer plus de deux applications par saison
- NE PAS appliquer sur les racines exposées d'arbres ou de plantes ornementales
- Si la population des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (p. ex. la pelouse au complet), envisager des traitements localisés ne visant que les zones à mauvaises herbes
- Ce produit n'empêchera pas l'apparition de nouvelles mauvaises herbes – n'appliquer que lorsqu'il y a présence de mauvaises herbes.

Délai de sécurité après traitement pour le gazon

Ne permettre à personne (à part l'applicateur) ni aux animaux de compagnie de se trouver dans la zone de traitement au cours de l'application. Ne pas retourner dans les zones traitées avant que la bouille de pulvérisation ne soit complètement sèche.

Fréquence maximale d'application sur le gazon

Pour obtenir une bonne gestion du gazon/de la pelouse, deux applications par année par site de traitement sont normalement adéquates. Ceci ne comprend pas les traitements localisés.

MISE EN GARDE: Ne pas utiliser sur des pelouses à tiges rampantes comme l'agrostide, sauf en cas de traitement localisé ou sur une pelouse fraîchement ensemencée où le gazon n'est pas encore bien établi. La plupart des légumineuses sont généralement endommagées ou supprimées.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE 2,4-D ESTER 700 + HERBICIDE FLORASULAM SC

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris durum)

Mode d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau 2), appliquer l'herbicide 2,4-D LV-700 à raison de 0,85 L/ha mélangé en réservoir avec 100 mL/ha d'herbicide Florasulam SC. Suivre toutes les précautions, directives et restrictions indiquées sur les étiquettes des produits d'association. Appliquer lorsque le blé est entre le stade expansé de 3 feuilles et le stade de 6 feuilles. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Observer le MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES.

Tableau 2: Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide 2,4-D LV-700 + l'herbicide Florasulam SC mélangés en réservoir

Mauvaises herbes supprimées :

bardanette épineuse	sagesse-des-chirurgiens	petite herbe à poux
bardane	kochia♦♦	bourse-à-pasteur
sarrasin de Tartarie	renouée persicaire	renouée
renouée liseron	chénopode blanc	laiteron potager
canola spontané♦	neslie paniculée	tabouret des champs
mouron des oiseaux	moutarde sauvage	tournesol annuel
gaillet gratteron	amarante à racine rouge	soude roulante
lampourde glouteron	plantain	vesce
pissenlit (semis et rosettes hivernantes)	laitue scariole	radis sauvage

♦Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides.

♦♦Jusqu'à 5 cm de haut

Mauvaises herbes réprimées :

- ortie royale
- laiteron potager (suppression des parties épigées)
- chardon des champs (suppression des parties épigées)

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter l'herbicide Florasulam SC.
4. Ajouter l'herbicide 2,4-D LV-700 et poursuivre l'agitation.
5. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
6. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Délais d'attente avant la récolte/le pâturage (herbicide 2,4-D LV-700 + herbicide Florasulam SC)

1. Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
2. Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
3. Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
4. Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE 2,4-D LV-700 + L'HERBICIDE FLORASULAM SC + D'AUTRES HERBICIDES

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris durum)

Mode d'application

Observer le MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES et le MODE D'EMPLOI – TERRES CULTIVÉES, y compris les délais à respecter avant la récolte, sur les étiquettes de l'herbicide 2,4-D LV-700 et des produits d'association.

Les mélanges en réservoir de l'herbicide 2,4-D LV-700 + l'herbicide Florasulam SC avec d'autres herbicides (Tableau 3) permettent de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles spécifiées. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Tableau 3: Mélanges en réservoir avec l'herbicide 2,4-D LV-700 + l'herbicide Florasulam SC + d'autres herbicides

Produit d'association	Taux (Produit/ha)	Adjuvant et taux	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide Assert 300 SC	1,6 L	Se référer à l'étiquette de l'herbicide Assert 300 SC	folle avoine
Herbicide Everest Solupak 70DF*	43 g	Ag-Surf ou Agral 90 0.25% v/v	folle avoine et sétaire verte
Herbicide Puma 120 Super	385 mL	Non recommandé	sétaire verte

*Le blé (y compris le blé durum) exposé au moment de l'application à un sol engorgé ou saturé en eau, à des extrêmes de températures comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter l'herbicide Florasulam SC (voir les notes 2 and 3 ci-dessous).
4. Ajouter l'herbicide 2,4-D LV-700 puis poursuivre l'agitation.
5. Ajouter la quantité requise de produit d'association puis poursuivre l'agitation.
6. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
7. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
8. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note 1 : N'ajouter que l'adjuvant recommandé ci-dessus. Suivre les directives indiquées sur l'étiquette du produit d'association pour connaître la séquence du mélange et toute directive spécifique au mélange.

Note 2 : Si on utilise l'herbicide Assert 300 SC, ajouter les produits d'association dans l'ordre suivant : Herbicide Florasulam SC, Spray Water pH Adjuster (Correcteur d'acidité), Herbicide Assert 300 SC, Herbicide 2,4-D LV-700.

Note 3 : Si on utilise l'herbicide Everest Solupak 70DF, ajouter les produits d'association dans l'ordre suivant : Herbicide Everest Solupak 70DF, produit d'association, adjuvant. Agiter vigoureusement pour dissoudre l'herbicide Everest Solupak 70DF avant d'ajouter les autres produits.

MODE D'EMPLOI – TERRAINS NON CULTIVÉS

On peut utiliser l'herbicide 2,4-D LV-700 pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les broussailles sur les sites non cultivés tels que terrains vagues, bords de route, vaines clôtures, emprises (hydro, autoroutes, chemins de fer, pipelines) et les sites industriels.

Application au sol

Appliquer entre 50 et 3000 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'application utilisé. Se servir de suffisamment d'eau pour obtenir une distribution uniforme. Observer le MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES.

Application aérienne (y compris aéronef à voilure fixe et hélicoptère)

Il peut être préférable d'effectuer l'application par voie aérienne dans les cas de zones de grandes dimensions ou de broussailles hautes et denses situées sur des terrains impraticables. Une application additionnelle peut être nécessaire pour les plantes de sous-étage ou les espèces à sensibilité intermédiaire. Pour les espèces très sensibles comme la symphorine occidentale ou le saule, utiliser 2,82 L par hectare. Observer le MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES.

Préparation de la solution de pulvérisation

Eau : Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir de pulvérisation, puis ajouter tout en agitant l'herbicide 2,4-D LV-700, puis enfin le reste de l'eau tout en continuant d'agiter le mélange. Ne pas cesser de mélanger afin d'obtenir une solution de pulvérisation uniforme.

Huile : Lorsqu'on utilise l'herbicide 2,4-D LV-700 dans de l'huile, ne pas laisser d'eau entrer dans le produit ou le réservoir de pulvérisation. Ajouter un peu d'huile dans le réservoir, puis ajouter la quantité d'herbicide 2,4-D LV-700 requise puis le reste d'huile. Un mélange modéré donnera une solution stable.

N'utiliser que de l'huile diesel, du mazout n° 1 ou n° 2 ou du kérosène lorsque de l'huile est recommandée pour la solution de pulvérisation.

Mélange huile-eau : En agitant vigoureusement, 0,85 L d'herbicide 2,4-D LV-700 émulsionnera jusqu'à 10 L d'huile dans 100 L de solution de pulvérisation. Premièrement, prémélanger l'herbicide 2,4-D LV-700 et l'huile dans un contenant séparé. Ne jamais laisser d'eau, ou des mélanges contenant de l'eau, entrer dans l'herbicide 2,4-D LV-700 ou le prémélange huile-solution de pulvérisation. Faire couler l'eau dans le réservoir vide, puis ajouter lentement le prémélange en agitant continuellement. Il faut que tout le prémélange soit dans le réservoir une fois que le tiers de l'eau est dans le réservoir. Si on met le prémélange dans le réservoir sans eau, une émulsion inverse (eau dans huile) épaisse, qui sera difficile à défaire, risque de se former dès l'ajout de l'eau.

NOTE : Dans l'eau ou dans un mélange huile-eau, l'herbicide 2,4-D LV-700 forme non pas une solution mais une émulsion qui tend à se séparer à moins qu'on agite sans arrêt la solution de pulvérisation jusqu'à utilisation. Une agitation mécanique est recommandée.

Suppression de mauvaises herbes à feuilles longues sur les bords de route et suppression générale

Appliquer entre 0,85 et 3,4 L par hectare selon les espèces de mauvaises herbes présentes. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare en tant que traitement généralisé au moyen de buses fixes ou d'un équipement de pulvérisation sans rampe. On peut traiter les mauvaises herbes hautes au moyen d'une pulvérisation mouillante jusqu'au point de ruissellement à raison de 3,2 L d'herbicide 2,4-D LV-700 dans 1000 L d'eau. Les mauvaises herbes vivaces à racines profondes comme le liseron et le chardon des champs peuvent nécessiter une application additionnelle.

Délai à respecter avant la récolte/pâturage

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

Suppression des broussailles - Application au sol

Traitement foliaire

Selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé et la grosseur des broussailles, on peut utiliser soit une pulvérisation mouillante ou à bas volume. Les résultats sont habituellement meilleurs lorsque les applications sont effectuées peu longtemps après le développement maximal des feuilles au printemps. La suppression pourrait être moins efficace en cas de temps chaud et sec sur une période prolongée. Dans de bonnes conditions de croissance, on peut effectuer l'application jusqu'à 2 ou 3 semaines avant la période normale de gel. Un équipement avec des pressions allant jusqu'à 1700 kPa aidera à obtenir une couverture et une pénétration des feuilles satisfaisantes. Des applications répétées peuvent être nécessaires à mesure que de nouvelles pousses apparaissent.

Broussailles d'une hauteur allant jusqu'à 2,5 m : Utiliser une pulvérisation mouillante contenant jusqu'à 6,8 L d'herbicide 2,4-D LV-700 dans 1000 L d'eau. Mouiller toutes les feuilles et les tiges jusqu'au point de ruissellement. Ceci peut demander entre 1000 et 3000 L de solution par hectare tout dépendant de la densité des broussailles. On peut supprimer l'herbe à puce, certaines ronces et certaines espèces sensibles en utilisant 4,3 L par 1000 L d'eau. Dans les cas d'espèces très sensibles comme la symphorine occidentale et le saule, utiliser 2,82 L par 1000 L d'eau. Les broussailles plus hautes que 2,5 m devraient être coupées et les repousses traitées.

Broussailles basses et repousses : On peut utiliser une pulvérisation à bas volume appliquée en bandes au moyen de buses fixes ou d'un équipement de pulvérisation sans rampe. Utiliser entre 4,3 et 6,8 L d'herbicide 2,4-D LV-700 dans 1000 à 1500 L de solution de pulvérisation par hectare.

Délai à respecter avant la récolte/pâturage

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

Traitement de souches

Si la plante à traiter est plus haute que 2,5 m, la couper au ras du sol et pulvériser les souches. Utiliser une solution de 25,6 L d'herbicide 2,4-D LV-700 dans 1000 L d'huile diesel, de mazout ou de kérosène, bien mélangée. Bien mouiller toute l'écorce exposée ainsi que les surfaces de coupe. Ceci signifie qu'il faut pulvériser jusqu'à ce que le ruissellement jusqu'à la ligne de sol soit visible. L'écorce vieille ou rugueuse nécessite plus de solution de pulvérisation que l'écorce jeune ou lisse. Appliquer n'importe quand, même l'hiver, de préférence sur les tiges fraîchement coupées. Les résultats sont habituellement meilleurs sur des souches de 5 cm de large ou plus. Retirer les débris provenant de la coupe des broussailles, comme la sciure, les feuilles et les branches, etc., avant d'appliquer le produit chimique.

Traitement arboricide cortical

On peut supprimer les broussailles et les petits arbres en pulvérisant les parties basales des tiges et des troncs d'une hauteur allant jusqu'à 50 cm du sol (les broussailles basses et denses peuvent être traitées par pulvérisation générale). L'utilisation d'une solution de 25,6 L d'herbicide 2,4-D LV-700 dans 1000 L d'huile diesel, de mazout ou de kérosène sera efficace. On peut se servir d'un pulvérisateur à dos ou motorisé mais il faut mouiller complètement la zone visée, particulièrement sur la ligne du sol. Ceci signifie qu'il faut pulvériser jusqu'à ce que le ruissellement jusqu'à la ligne de sol soit visible. L'écorce vieille ou rugueuse nécessite plus de solution de pulvérisation que l'écorce jeune ou lisse. Il est préférable d'utiliser des pressions basses. Appliquer n'importe quand, même l'hiver. Souvent, le temps de réponse de la suppression est retardé. De préférence, attendre 1 an après l'application avant de couper les broussailles ou les arbres traités.

Traitement par encoche

Dans le cas de gros arbres, effectuer une annélation en encoches avec des coups de hache se chevauchant le plus près du sol possible. Traiter la zone touchée avec un mélange de 25,6 L d'herbicide 2,4-D LV-700 dans 1000 L (384 mL dans 15 L) d'huile.

USAGE RESTREINT : GESTION DES FORÊTS ET DES TERRAINS BOISÉS

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne doit être utilisé que selon le mode d'emploi autorisé. Communiquer avec les organismes locaux responsables de la réglementation des pesticides pour obtenir des renseignements au sujet des permis d'utilisation exigés.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

DÉGAGEMENT DE CONIFÈRES - APPLICATION AÉRIENNE

Pour supprimer la croissance d'espèces de feuillus non désirés, y compris aulne, baume, peuplier, peuplier faux-tremble, bouleau, orme, cerisier, noisetier, sumac, érable à Giguère, ronce à petites fleurs et saule dans les plantations de sapins, de pruches, d'épinettes et de pins, utiliser entre 3,6 et 4,7 L/ha d'herbicide 2,4-D LV-700 dans 30 à 80 L de mélange pulvérisable total. Utiliser un mélange eau ou huile-eau et suivre les instructions de mélange de l'étiquette à la section « Préparation de la solution de pulvérisation ». Les taux plus élevés que 4,7 L peuvent causer des lésions aux conifères. Utiliser le taux le plus bas dans les plantations de pins. Pour éviter des dommages aux conifères, attendre l'aoûtement des conifères avant d'effectuer l'application, quand les écailles du bourgeon terminal sont fermes et piquent au toucher. Dans l'Est du Canada, cette période s'étend de la mi-juillet à la fin août. Faire bien attention toutefois à ce que les conifères ne soient pas dans une seconde phase de croissance active ou de pousse d'août à la fin de l'été.

Pour un traitement de début de printemps en Colombie-Britannique, utiliser entre 4,1 et 4,7 L/ha d'herbicide 2,4-D LV-700 avec de l'huile en tant que pulvérisation de dormance. Pour assurer une bonne couverture et éviter des dommages aux conifères, appliquer entre 30 et 80 L de mélange pulvérisable total par hectare avant le débourrement des conifères et des espèces de feuillus non désirés à réprimer.

PRÉPARATION DE SITE FORESTIER - APPLICATION AÉRIENNE

Pour supprimer différentes espèces de feuillus présentes sur des sites destinés à la plantation de conifères, utiliser entre 4,7 et 6,8 L d'herbicide 2,4-D LV-700 dans 30 à 100 L de mélange pulvérisable total par hectare. Appliquer en tant que pulvérisation uniforme lorsque les feuilles sont bien développées et que les broussailles sont en croissance active. Dans des conditions de bonne croissance et d'humidité du sol élevée, on peut effectuer des applications de 2 à 3 semaines avant la période normale de gel. Pour des résultats optimaux, utiliser une solution contenant 10 % d'huile et suivre les instructions du mélange huile-eau de l'étiquette à la section « Préparation de la solution de pulvérisation ».

NOTE : Lorsqu'on prépare un site pour plantation, ne pas planter de conifères avant le traitement sinon ceux-ci pourraient subir des lésions ou mourir suite au traitement.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, **NE PAS** permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Ne pas orienter les buses directement contre le vent ni augmenter le volume de pulvérisation en augmentant la pression aux buses. On recommande d'ajouter un agent épaississant ou un agent anti-dérive pour réduire les risques de dérive des bruines. Observer le **MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES**.

ZONES TAMPONS

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampon indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats aquatiques sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), estuaires et habitats marins.

Tableau No 4: Les zones tampon sont requises pour la protection des habitats terrestres et aquatiques sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :					
			Habitat d'eau douce ayant une profondeur de :		Habitats estuariens/marins ayant une profondeur de :		Habitat terrestre	
			<1 m	>1 m	<1 m	>1 m		
Pulvérisateur agricole*	Gazon		1	0	1	0	1	
	Cultures de plein champ (blé, orge, seigle, maïs)		1	0	1	0	1	
	Prairies, pâturages, grands pâturages libres, terres non cultivées (terrains vagues, bords de route, vaines clôtures, sites industriels, emprises** et suppression de broussailles)		1	0	1	0	2	
	Forestier (préparation de site)		1	0	1	0	NR	
Aérienne	Cultures de plein champ (blé, orge, seigle, maïs)	Aéronef	1	0	1	0	45	
		Hélicoptère	1	0	1	0	40	
	Prairies, pâturages, grands pâturages libres	Aéronef	1	0	1	0	60	
		Hélicoptère	1	0	1	0	50	
	Terres non cultivées (terrains vagues, bords de route, vaines clôtures, sites industriels, emprises**)	Aéronef	1	0	1	0	150	
		Hélicoptère	1	0	1	0	80	
	Forestier (préparation de site)	de 2,4 kg e.a./ha (3,6 L/ha) à moins de 3,1 kg e.a./ha (4,7 L/ha)	Aéronef	15	0	0	0	NR
			Hélicoptère	5	0	0	0	NR

		de 3,1 kg e.a./ha (4,7 L/ha à moins de 4,48 kg e.a./ha)	Aéronef	30	0	0	0	NR
		(6,8 L/ha)	Hélicoptère	20	0	0	0	NR
		4,48 kg e.a./ha (6,8 L/ha)	Aéronef	45	0	1	0	NR
			Hélicoptère	30	0	1	0	NR

*Dans le cas des pulvérisateurs à rampe, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30 %..

**Dans le cas d'application sur des emprises, des zones tampons pour protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises.

Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, lire les étiquettes des produits d'association et adopter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) de ces produits et appliquer en utilisant les gouttelettes les plus grossières (ASAE) indiquées sur les étiquettes de ces produits d'association.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide 2,4-D LV-700, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide 2,4-D LV-700 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide 2,4-D LV-700 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.